



CONSEIL SYNDICAL

Procès-verbal de la **première réunion** du Conseil syndical du SPUQ 2013-2014, tenue le jeudi 10 octobre 2013 à 12 h 30 en la salle J-M400 du Pavillon Judith-Jasmin.

Ordre du jour

1. Élection à la présidence d'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la 7^e réunion du Conseil syndical 2012-2013 tenue le 11 avril 2013
4. Informations
5. Suivi des Chantiers sur l'enseignement supérieur
Invité : Max Roy, président de la FQPPU
6. Renouvellement des conventions collectives
7. Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ) : état des lieux
8. Divers

Présences

Facultés	Département	Nom
Arts	Arts visuels et méd.	Stéphane Gilot Cynthia Girard
	Danse	Marie Beaulieu
	École de design	Carlo Carbone Lyne Lefebvre
	Études littéraires	Marc-André Brouillette Lucie Robert Sylvano Santini
	Histoire de l'art	Monia Abdallah Barbara Clausen
	Musique	Connie Isenberg-Grezda Nancy Bussières
Communication	Comm. sociale et publique	Maude Bonenfant Oumar Kane Charles Perraton
	École de langues	Agnès Baron Marie-Cécile Guillot
	École des médias	Mouloud Boukala André Mondoux
Science politique et droit	Science politique	Mark-David Mandel Geneviève Pagé Nancy Thede
	Sciences juridiques	Rémi Bachand Lucie Lemonde Julien Pieret
Sciences	Chimie	Livain Breau Daniel Chapdelaine David Dewez
	Informatique	Abdellatif Obaid
	Kinanthropologie	Philippe Chaubet
Sciences de l'éducation	Mathématiques	Robert Bédard Doris Jeannotte Claude Pichet
	Sciences biologiques	Francine-M. Mayer
	Sciences de la terre et de l'atm.	
Sciences de l'éducation	Didactique	Frédéric Fournier Steve Masson Stéphane Villeneuve
	Didactique des langues	Véronique Fortier Nathalie Lacelle

Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Montréal

Case postale 8888, succursale Centre-ville, Montréal, Québec H3C 3P8
Téléphone : 514/987-6198 – Courriel : spuq@uqam.ca – www.spuq.uqam.ca

	Éduc. et form. spécialisées	Jean Horvais Julien Mercier	
	Éducation et pédagogie	André Lemieux Pascal Ndinga Pierre Toussaint	
Sc. de la gestion	Études urbaines et tour.	Ugo Lachapelle Éric Weiss-Altaner	
	Finance	Diego Amaya Cédric Okou	
	Management et tech.	Yvon Bigras Simon Boudreau	
	Marketing	Lova Rajaobélina Francine Rodier	
	Organisation et ress. hum.	Charles Benabou Benoit Chérré Marie-Josée Lorrain Placide Poba-Nzaou	
	Sciences comptables	Marc Chabot Martin Roy Michel Sayumwe	
	Sc. économiques	Yvon Fauvel Alain Guay	
	Stratégie, resp. sociale et environnementale	René Audet Sylvain Lefèvre Lavaso Ramboarisata	
	Sc. humaines	Géographie	Anthony Steinhoff
		Histoire	Heather Newell
Linguistique		Elizabeth Smith	
Philosophie		Christian St-Germain	
Psychologie		Ghassan El-Baalbaki Maryvone Merri	
Sciences des religions		Catherine Foisy Chiara Letizia	
Sexologie		Dominic Beaulieu-Prévost Philippe-Benoit Côté Sylvie Lévesque	
Sociologie		Marcos Ancelovici Janik Bastien-Charlebois Leïla Celis	
Travail social		Danielle Desmarais	

Conseil exécutif

Comité exécutif	Présidente	Michèle Nevert
	1 ^{er} vice-président	Michel Laporte
	2 ^e vice-président	Pierre Lebus
	3 ^e vice-président	(vacant)
	Secrétaire	Louis Martin
	Trésorier	Mario Houde

Représentantes, représentants de faculté

Arts	
Communication	
Science politique et droit	Francis Dupuis-Déri
Sciences	François Bergeron
Sciences de l'éducation	Martin Riopel
Sciences de la gestion	Francisco Villanuava
Sciences humaines	Stéphane Bernard

Autres participantes, participants

Faculté	Département	Nom
Arts		
Communication	École des médias	Judith Dubois
Science politique et droit	Sc. juridiques	Martin Gallié
Sciences		
Sc. de l'éducation	Didactique	Anik Meunier Patrice Potvin
	Éducation et pédagogie	Lise Bessette Dridi Houssine
Sc. de la gestion	Ét. urbaines et tour. Finance	François Bédard Jean-Pierre Gueyie Jean-Yves Filbien
		Jocelyn Desroches Guy Cucumel Ahmed Nassiri
	Management et tech. Sc. comptables	Steve Amber Marie Connely Ariane Degan Wilfried Koch Marie-Louise Leroux Julien Martin Charles Séguin
		Stratégie, resp. sociale et env.
Sciences humaines	Sociologie	Élisabeth Abergel Elsa Galerand Chiara Piazzesi
Conseiller FP-CSN		Alain Brouillard
Président FQPPU		Max Roy

1. Élection à la présidence d'assemblée

La présidente du SPUQ, Michèle Nevert, souhaite la bienvenue aux participantes, participants à la réunion du Conseil syndical.

Sur proposition de Danielle Desmarais, appuyée par Marie-Cécile Guillot, Charles Perraton est élu président d'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le président d'assemblée invite les participantes, participants à prendre connaissance du projet d'ordre du jour apparaissant au dossier de la réunion.

Sur proposition de Charles Benabou, appuyée par Robert Bédard, l'ordre du jour est adopté sans modification.

3. Adoption du procès-verbal de la 7^e réunion du Conseil syndical 2012-2013 tenue le 11 avril 2013

Sur proposition de Doris Jeannotte, appuyée par André Mondoux, le procès-verbal de la septième réunion du Conseil syndical 2012-2013 tenue le 11 avril 2013 est adopté sans modification.

4. Informations

4.1 Résumé des activités du SPUQ

La présidente, Michèle Nevert, présente les grandes lignes du plan d'action du SPUQ 2013-2014. Celui-ci s'inscrit en continuité avec les consultations accomplies en 2012-2013. Outre la gestion des dossiers courants, le Comité exécutif veille, entre autres, au suivi des Chantiers sur l'enseignement supérieur à l'application des conventions collectives, et au renouvellement des conventions collectives. Plus précisément, le Comité exécutif poursuit les concertations avec les commissaires professeures, professeurs sur les instances (Conseil d'administration, Commission des études, Sous-commission des ressources). Des réunions avec les directrices, directeurs de département de même qu'avec les directrices, directeurs de programmes seront organisées pour discuter notamment de la consultation sur la finalité des études supérieures enclenchée par la direction de l'UQAM. La présidente annonce aussi la reprise des *SPUQ 101*, avec une rencontre portant sur le Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ). Les nouvelles professeures, nouveaux professeurs ont été invités à échanger sur les principaux aspects de la vie professorale. En parallèle, le Comité exécutif poursuit les rencontres de groupe sur des thèmes sensibles comme la conciliation de la vie professionnelle et de la vie personnelle et les *Femmes à l'Université*. Enfin, la présidente annonce la reprise des rencontres intersyndicales, et notamment le rétablissement des relations avec le SCCUQ, qui étaient devenues difficiles à la suite de la grève du corps professoral en 2009. Ce rapprochement a été facilité par les nouveaux porte-parole du SCCUQ qui ont exprimé leur intérêt à rétablir la collaboration politique avec le SPUQ.

La présidente rappelle que le SPUQ attribuera encore cette année des bourses étudiantes aux trois cycles pour un montant total de 42 000 \$.

Concernant le Salon des profs, la tradition de servir un couscous royal le premier mercredi de chaque mois est maintenue. Un repas gratuit est aussi offert aux nouvelles professeures et nouveaux professeurs.

Enfin, la soirée de Noël se tiendra le mercredi 18 décembre au Cœur des sciences.

4.2 Signature des cartes de membres

Le secrétaire, Louis Martin, enjoint les déléguées et délégués du Conseil syndical à inviter les nouvelles professeures et nouveaux professeurs et maîtres de langue à adhérer au SPUQ en signant leur carte de membre. Bien que tous les membres du corps professoral soient d'office membres de l'unité d'accréditation dès leur embauche, l'adhésion au syndicat donne, entre autres, le droit de vote lors des Assemblées générales. Une enveloppe contenant des cartes à signer sera envoyée aux déléguées et délégués des départements concernés. Chacune, chacun est prié de retourner les cartes signées au bureau du SPUQ (A-R050) en main propre ou par courrier interne.

4.3 États financiers de l'UQAM

Le trésorier, Mario Houde, dresse le bilan des états financiers de l'UQAM présenté lors de la réunion extraordinaire du Conseil d'administration, le 8 octobre 2013.

Il rappelle que, bien que la convention collective SPUQ-UQAM soit échue depuis le 31 mai 2013, elle continue de s'appliquer jusqu'à la signature de la prochaine convention. Ainsi, l'augmentation salariale de 2 % prévue par la politique salariale du gouvernement (PSG) sera versée le 1^{er} avril 2014.

En mai 2013, la situation financière de l'UQAM dans le contexte des compressions budgétaires imposées aux universités par le gouvernement du Québec n'était pas propice à la négociation. L'analyse des états financiers de l'UQAM, déposés au Conseil d'administration le 8 octobre 2013, indique une

embellie et permet d'apprécier la marge de manœuvre de l'UQAM et les choix qui devront être faits au cours des prochaines années.

Nous constatons entre autres que :

- l'UQAM continue à transférer des montants importants à partir du budget de fonctionnement pour l'acquisition d'immobilisations (34,7 M\$ en 2012; 24,3 M\$ en 2013);
- l'UQAM a enregistré, en réalité, un surplus d'opérations de 133,2 M\$ entre 2009 et 2013 et a transféré 158,3 M\$ au fonds des immobilisations à partir du budget de fonctionnement durant cette même période;
- le déficit budgétaire de 172,9 M\$ est principalement dû aux transferts budgétaires pour le développement des immobilisations;
- les effectifs étudiants en équivalent temps plein (EETP) ont augmenté de près de 10 % entre 2009 et 2013; cette augmentation a permis à l'UQAM d'accroître son financement par le gouvernement alors que l'augmentation du nombre de professeures, professeurs était aussi directement financée par le gouvernement : ceci permet d'atteindre les objectifs du plan de redressement et de dégager une marge de manœuvre pour le futur;
- les états financiers montrent que les versements sur la dette à long terme diminuent après 2015 (2014 : 13,8 M\$; 2015 : 20,8 M\$; 2016 : 3,7 M\$, 2017 : 0,6 M\$; 2018 : 0,3 M\$);
- l'UQAM a indiqué dans son budget qu'un réinvestissement du gouvernement du Québec est prévu dans les universités à compter de 2014-2015.

En dépit du manque d'information concernant le réinvestissement annoncé par le gouvernement du Québec, la situation financière actuelle de l'UQAM permet d'envisager un meilleur climat pour l'amélioration des conventions collectives. Il sera entre autres important de réduire ou d'éliminer les transferts du budget de fonctionnement vers le fonds des immobilisations pour consacrer ces montants à l'amélioration du fonctionnement, de l'encadrement pédagogique et des conditions de travail.

5. Suivi des Chantiers sur l'enseignement supérieur; invité : Max Roy, président de la FQPPU

Le président d'assemblée invite Max Roy, président de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU), à présenter un bilan des Chantiers sur l'enseignement supérieur.

Max Roy rappelle que la FQPPU existe depuis 1991. Au cours des deux dernières années, la Fédération s'est fait remarquer en appuyant le mouvement étudiant, en dénonçant les politiques néolibérales qui érodent la notion d'université comme bien commun, et en participant au Sommet sur l'enseignement supérieur et aux Chantiers qui l'ont suivi.

Il indique que le Sommet sur l'enseignement supérieur était une réponse imparfaite à la demande de la FQPPU de tenir des états généraux sur l'université québécoise. Le Sommet aura quand même permis d'aborder certaines questions et de faire valoir certains besoins réels, dont celui en ressources professorales. En effet, on constate un manque important et récurrent de professeures, professeurs au sein des universités québécoises causé par l'insuffisance, observée depuis plusieurs années, des sommes nécessaires pour répondre aux besoins de l'enseignement, conséquence du désinvestissement gouvernemental et de la pratique des versements du fonds de fonctionnement vers le fonds d'immobilisation des universités.

Une autre demande de la FQPPU a été de recréer le Conseil national des universités (CNU), organisme multipartite qui a été aboli en 1993 au profit de la Conférence des recteurs et principaux d'université du Québec (CRÉPUQ). L'abolition du CNU a eu pour effet de concentrer le poids politique dans les mains des recteurs et principaux d'université. Ceux-ci ont toutefois pris des

positions favorisant des objectifs de rendement au détriment de la conception d'une université collégiale, menaçant par le fait même la mission fondamentale de l'université. La troisième demande de la FQPPU a été la proposition d'adopter une Charte des universités pour enchâsser la liberté universitaire et l'obligation du gouvernement de soutenir les universités de façon pérenne. La Fédération a aussi demandé la révision en profondeur de la politique de financement des universités.

La FQPPU a participé à trois Chantiers parce que le gouvernement a, en apparence, accédé à certaines de ses demandes. En effet, le ministre a promis la création de 1 000 nouveaux postes de professeurs, l'engagement de 2 000 chargés de cours et de 800 membres de personnel de soutien au cours des 5 prochaines années. Le Chantier sur la création d'un Conseil national des universités a été confié à Claude Corbo, ancien recteur de l'UQAM. Ce choix n'était pas celui des partenaires du Sommet, mais celui du Conseil du trésor. Claude Corbo a déposé un rapport avec lequel la Fédération est partiellement en accord puisqu'il demande la création rapide du CNU. Cependant, plusieurs points restent dans l'ombre. La FQPPU fait valoir la nécessité de mettre sur pied une équipe de chercheurs permanents chargée de rassembler les données sur l'université afin de clarifier les enjeux relatifs au financement et aux activités, notamment en ce qui concerne la création de nouveaux campus délocalisés. La FQPPU critique aussi la composition du Conseil d'administration proposée par monsieur Corbo, car elle ne donne pas une représentation suffisante à la communauté universitaire. À la suite des représentations de la FQPPU, le ministre semble prêt à accueillir une composition du Conseil d'administration du CNU plus représentative qui permettrait de renforcer la présence de la communauté universitaire en son sein et de garantir les consensus.

Le deuxième Chantier, celui sur la loi-cadre sur l'université québécoise, a été confié à Madame Lise Bissonnette, présidente du Conseil d'administration de l'UQAM, et à Monsieur John Porter, président du Conseil d'administration de l'Université Laval. Bien qu'il affirme que l'université soit un bien commun, le rapport a déçu la FQPPU, notamment parce qu'il préconise l'abolition du réseau de l'UQ et qu'il suggère de laisser aux administrateurs d'université la liberté de définir eux-mêmes leurs propres règles de gouvernance. Alors que la Fédération s'oppose à une dissolution unilatérale du réseau de l'UQ, qui est l'outil principal dont s'est doté le Québec pour démocratiser l'enseignement universitaire, elle exige l'adoption de règles de gouvernance claires et universelles pour éviter des dérives comme celle qui a permis aux cadres supérieurs de l'UQ de se doter d'un généreux régime de retraite supplémentaire financé à même le budget de fonctionnement des universités.

Le troisième Chantier, celui sur la politique de financement, est probablement le plus difficile parce qu'il exige une connaissance technique approfondie. La FQPPU compte dans ce domaine sur l'expertise de Michel Umbriaco, professeur de la Téléuq, dont l'équipe suit l'évolution du financement universitaire au Québec depuis une quinzaine d'années. À partir du portrait très précis fourni par le professeur Umbriaco, la FQPPU a démontré les effets pervers de la formule de financement actuelle basée sur les EETP, notamment parce qu'elle favorise la concurrence entre les établissements. La Fédération demande qu'une nouvelle formule de financement soit élaborée. En plus de la population étudiante et des besoins en immobilisation, cette nouvelle formule doit tenir compte d'autres paramètres tels que le nombre de professeurs, le nombre et la spécificité des programmes, les frais administratifs et de soutien, et enfin, les services spécialisés à offrir à la population étudiante ayant des besoins particuliers. Une telle formule permettrait d'assurer l'accroissement et le maintien à long terme des postes de professeurs. Les propositions de la FQPPU sont écoutées par le gouvernement. Ce Chantier se poursuit en cours d'année avec un rapport d'étape déposé en décembre 2013 et le rapport final, en juin 2014.

En ce qui touche la recherche, la Fédération réclame un soutien accru de la recherche fondamentale et des chercheurs en octroyant aux universités une moyenne de 12 000 \$ par professeur pour assurer la relève et la pérennité. Max Roy conclut en invitant les professeurs, professeurs de l'UQAM à consulter régulièrement le site web de la FQPPU où l'on retrouve, entre autres, les mémoires et communiqués de presse produits par la FQPPU ainsi que les rapports issus des différents Chantiers.

6. Renouvellement des conventions collectives

La présidente, Michèle Nevert, indique que le projet de renouvellement des conventions collectives est très avancé, mais que des points de discussion doivent être complétés avant de l'adopter. Par ailleurs, le processus de négociation sera intimement lié aux suites des Chantiers sur l'enseignement supérieur, à l'abolition des compressions décrétées par le gouvernement du Québec et à l'octroi des subventions gouvernementales.

La présentation d'aujourd'hui est une introduction visant à identifier les axes d'orientation et les grands principes qui guident l'élaboration du projet de renouvellement et à les illustrer par quelques exemples.

La présidente informe le Conseil qu'elle prévoit rencontrer le recteur à la fin du mois d'octobre. Elle esquisse ensuite le calendrier des activités. La réflexion et les débats se poursuivront en novembre et décembre. De la mi-janvier à la mi-février, le Conseil syndical se prononcera sur les différents articles du projet syndical. L'Assemblée générale sera invitée à voter sur le projet de renouvellement des conventions collectives vers la fin de février.

L'approche proposée consiste à aborder le renouvellement des conventions collectives selon deux perspectives : la première est collective et la seconde personnelle.

En premier lieu, il convient de rappeler qu'au-delà du contrat de travail et de la défense des individus, la convention collective des profs, comme celle des maîtres de langues de l'UQAM, est porteuse d'une vision de l'Université, de son organisation et de son fonctionnement. Il importe donc de se réapproprier collectivement son sens et sa portée, tels que discutés et votés en Assemblée générale depuis deux ans.

Simultanément, le projet propose de repenser la vie professionnelle à l'aune de la vie personnelle en s'appuyant sur les discussions produites par les nombreuses rencontres de groupe organisées depuis plus de deux ans (nouvelles professeures, nouveaux professeurs, comité Femmes, Conseil syndical, etc.).

Dans ce but, les différents articles ont été regroupés en quatre blocs dont trois feront plus particulièrement l'objet de débats, le quatrième étant dédié aux ajustements liés à l'application des conventions collectives. Ces blocs sont :

1. Les améliorations à l'organisation et au fonctionnement de l'Université

Ce bloc vise à atteindre prioritairement trois objectifs :

- consolider l'importance accordée à l'enseignement, à la recherche et à la création par l'accroissement du corps professoral, ainsi que la diminution et le respect de la moyenne cible, entre autres;
- renforcer la gestion participative en affirmant la représentativité des responsables académiques;
- réviser le plan d'action institutionnel en matière d'accès à l'égalité.

2. Les améliorations des conditions de vie professionnelle

Ce bloc vise à fonder la valorisation de la carrière professorale sur le soutien et la reconnaissance en poursuivant les objectifs suivants :

- diminuer les facteurs de stress en assurant par exemple une protection accrue lors des congés parentaux et des congés de maladie;
- soutenir les titulaires de fonctions académiques;
- soutenir le corps professoral en début de carrière;
- soutenir le corps professoral dans le développement de la carrière;
- améliorer les conditions associées à la retraite.

3. Les améliorations financières

Par la majoration :

- de l'échelle de traitement,
- de la prime de direction et de l'octroi de la prime,
- des montants versés pour la conversion de cours en réserve;

Et par l'ajout éventuel d'un programme complémentaire d'assurances collectives pour les soins dentaires et de la vue.

4. Les ajustements liés à l'application des conventions collectives

Ces ajustements visent à intégrer certaines mesures déjà convenues par lettres d'entente et à clarifier le libellé de certaines clauses dont l'application pose problème.

La parole est donnée au 2^e vice-président, Pierre Lebus, qui passe en revue le contenu du bloc 2. Concernant la diminution des facteurs de stress, il est apparu clairement au cours des dernières années que l'application mécanique de l'article 9.15 par la direction de l'UQAM lèse les membres non permanents du corps professoral qui bénéficient d'un congé parental ou d'un congé de maladie. Ceux-ci ont vu leur contrat de travail prolonger automatiquement d'une année, ce qui contredit l'esprit des articles 20 et 21 de la convention collective. Une lettre d'entente type a été rédigée pour donner le choix aux membres du corps professoral d'accepter ou de refuser ce prolongement. Puisque personne n'a accepté de prolongation de contrat, la révision de l'article 9.15 s'impose. Dans cet ordre d'idées, d'autres mesures seront mises de l'avant, tels le retour progressif après un congé de maladie et l'extension du congé d'aidant aux proches.

L'évaluation statutaire, telle que pratiquée à l'heure actuelle, s'avère un autre important facteur de stress. Il importe donc de recentrer l'évaluation sur sa visée première qui est de favoriser une évolution positive de la carrière professorale. À cet égard, des discussions en Conseil syndical sur l'abolition du préambule et l'harmonisation des critères départementaux d'évaluation seront à l'ordre du jour. L'abolition des articles mettant en suspens la permanence et l'octroi du congé sabbatique sera aussi soumise à la discussion.

Le soutien aux titulaires de fonctions académiques vise à offrir, outre la bonification de la prime à 10 000 \$ par année, diverses mesures telles que des dégrèvements supplémentaires et l'apport d'adjoints en cas de lourdes tâches, ainsi que le droit à un soutien ponctuel, lors de la révision de programmes par exemple.

L'amélioration du soutien aux membres du corps professoral en début de carrière comporte plusieurs mesures progressistes, notamment une meilleure intégration dans l'échelle salariale et l'allocation d'un fonds de démarrage de 10 000 \$ en plus des deux dégrèvements d'accueil. De plus, la prise en compte de l'ensemble des réalisations en vue de la permanence semble faire consensus. Enfin, la sécurité d'emploi aux maîtres de langue permanents fera partie des revendications de l'École de langues.

D'autres mesures sont envisagées pour soutenir le corps professoral dans le développement de la carrière. D'abord, dans le contexte d'une augmentation des effectifs étudiants, nous demanderons une clarification des balises qui permettent d'obtenir un soutien à l'enseignement et à l'encadrement. Pour favoriser le développement de la recherche et de la création, nous préconisons le passage de 120 à 200 dégrèvements pour le concours annuel interne ainsi que la possibilité de convertir ce dégrèvement en fonds de recherche au choix de la professeure, du professeur. De plus, il devient impératif de convenir des modalités de reconnaissance dans la tâche

professorale des enseignements intégrant les environnements numériques d'apprentissage.

L'amélioration des conditions associées à la retraite inclut l'établissement d'une formule d'arrimage entre la retraite graduelle et la demi-retraite, et l'acquisition automatique du statut de professeure, professeur associé pour les retraités.

7. Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ) : état des lieux

Le président d'assemblée annonce que le point sur le RRUQ se déroulera en trois temps. Le professeur André Breton, conseiller du Comité exécutif, expliquera la structure organisationnelle du RRUQ. Le trésorier Mario Houde suivra avec un diagnostic des difficultés rencontrées par le RRUQ. Le professeur Marc Chabot, porte-parole syndical à la table de négociation du RRUQ, expliquera le contenu du communiqué diffusé par le Comité de retraite du RRUQ le 19 août 2013.

André Breton explique que le RRUQ est un régime universel et obligatoire auquel les membres du SPUQ participent. Le RRUQ relève de la Loi québécoise sur les régimes complémentaires de retraite au même titre que la plupart des régimes de retraite du secteur privé ou d'autres régimes de retraite universitaires. C'est un régime commun aux 11 établissements de l'UQ. L'agence de Revenu du Canada surveille les décisions fiscales du RRUQ, qui doit aussi se conformer à la Loi québécoise sur les régimes complémentaires de retraite.

Le RRUQ est administré par le Comité de retraite, qui est un comité paritaire où se retrouve une personne représentant les salariés de l'établissement, donc un total de 11 personnes, d'une part, et une personne représentant l'employeur, soit 11 autres personnes. À ce groupe de 22 personnes, doivent se joindre, selon la Loi, une personne représentant les cotisants actifs et une autre qui représente les retraités. Pour assurer le caractère paritaire, deux autres personnes déléguées par l'Assemblée des gouverneurs de l'UQ s'ajoutent au groupe. Enfin, une personne complète la composition du Comité de retraite à titre de membre indépendant.

Compte tenu de la taille du Comité de retraite, un Comité exécutif a été constitué afin de suivre de près l'évolution du régime et de prendre les décisions administratives nécessaires à son encadrement. Le Comité exécutif est paritaire et comprend 6 personnes, soit 3 personnes parmi les représentants des salariés et 3 personnes parmi les représentants des employeurs. L'administration du régime est toutefois confiée par le Comité exécutif au Secrétariat du régime, qui comprend l'ensemble des employés du RRUQ. Ce Secrétariat comprend deux entités : la direction (directeur du régime, directeur des placements et directrice de l'actuariat) et le personnel administratif qui répond aux demandes des participants.

Tout changement au Régime doit être négocié à la Table réseau de négociation qui est formée de deux comités de 5 personnes chacun : le comité des employeurs et le comité syndical. Le comité des employeurs tire son mandat des 11 employeurs qui se réunissent au siège social de l'UQ sous l'instance de la Commission d'administration. Ce comité est principalement composé de vice-recteurs à l'Administration et aux finances ou aux Ressources humaines des établissements de l'UQ. Ces personnes sont souvent les mêmes qui siègent au Comité de retraite, ce qui donne l'apparence d'un conflit d'intérêts puisque les mêmes personnes sont à la fois fiduciaires du régime au Comité de retraite et représentants de l'employeur à la table de négociation. Le comité syndical tire son mandat du CIRRAC, le Cartel intersyndical des régimes de retraite et d'assurances collectives, qui regroupe 26 syndicats représentant les différents corps d'emploi présents à l'université. Les représentants du SPUQ au CIRRAC sont Mario Houde, Marc Chabot et André Breton. Marc Chabot est le porte-parole du comité syndical à la Table réseau de négociation.

La parole est cédée au trésorier, Mario Houde, qui résume les difficultés du régime. Le RRUQ est un régime de retraite à prestation déterminée, ce qui signifie que le montant accordé à la retraite est connu et garanti. Au

contraire, les régimes à cotisation déterminée ne prévoient pas ce mécanisme de protection.

Comme c'est le cas pour la plupart des régimes de retraite, les difficultés de capitalisation du Régime ne datent pas d'hier. En premier lieu, les participants ont fait une concession en 2005 en renonçant à la garantie d'indexation afin d'éviter une hausse importante du taux de cotisation. Selon les termes de l'entente, le RRUQ promettait de verser l'indexation lorsque la santé du régime le permettrait. Toutefois, l'indexation n'a pas été versée depuis 2009 et les indicateurs actuels laissent croire que la probabilité de verser l'indexation est très faible (environ 25 %) pour les 10 ou 15 prochaines années, car l'argent versé sert à renflouer le déficit. La promesse d'indexation s'avère donc un mécanisme qui ne fonctionne pas.

En second lieu, le régime doit déposer une évaluation actuarielle aux 3 ans, la prochaine étant prévue pour le 31 décembre 2013. Les estimations anticipent une augmentation de la cotisation de 4 %, soit 2 % pour les employés et 2 % pour les employeurs. Le déficit actuariel doit être remboursé sur une période de 15 ans selon l'Agence du revenu du Canada. Il faut donc négocier pour trouver des solutions. Doit-on augmenter la cotisation ou couper certains bénéficiaires? Cela sera discuté à la Table de négociation.

Marc Chabot prend la parole pour présenter le contenu du communiqué diffusé le 19 août 2013 par le Comité de retraite du RRUQ concernant les travaux du Groupe de travail sur le financement et la pérennité (GTFP). D'emblée, il faut noter que le GTFP a été mandaté par le Comité de retraite. Le rapport du GTFP a été présenté au Comité de retraite le 6 juin et à la Table réseau de négociation le 4 juillet. Marc Chabot explique que la Table a convenu de se distancer des conclusions du rapport afin d'examiner d'autres pistes de solution. Il attire néanmoins l'attention du Conseil syndical sur certains éléments du rapport.

À la suite de la diffusion du rapport, le CIRAC s'est réuni à la fin du mois d'août et deux rencontres de négociation ont eu lieu en septembre. La négociation se poursuivra pendant 4 jours pendant la semaine du 14 octobre.

Marc Chabot aborde ensuite la question 3 du rapport qui demande s'il serait possible de conserver les prestations actuelles du Régime. Pour conserver les prestations actuelles, il faudrait augmenter les cotisations actuelles de 5,1 % du salaire, ce qui n'est pas envisageable pour des raisons techniques liées au coût du régime et au cadre légal qui le régit. Par conséquent, le GTFP préconise l'abolition de certaines prestations accessoires.

À la question 4 « Quels sont les enjeux actuels du Régime? », Marc Chabot indique que les hypothèses concernant la table de mortalité devraient être révisées, car les gens vivent plus longtemps, ce qui entraîne des coûts additionnels pour le Régime. Aussi, les hypothèses de rendement doivent être révisées à la baisse, puisque le rendement actuel est de 6 % plutôt que de 6,8 % tel qu'anticipé.

Concernant les pistes de solutions possibles, le GTFP a retenu notamment la réduction des prestations accessoires en procédant, par exemple, à un resserrement des conditions de retraite anticipée, comme cela s'est fait dans d'autres régimes de retraite. De plus, le GTFP préconise une augmentation des prestations de l'ordre de 4 %, assumée à parts égales par les employés et les employeurs. La formule de rente de base reste inchangée, la rente correspondant toujours à 2 % par année cotisée, le calcul du montant versé étant calculé sur la moyenne des 5 meilleures années.

Concernant la question 6 : « Est-ce que les modifications envisagées actuellement, si elles sont adoptées, permettraient d'assurer la pérennité du Régime? », le GTFP pressent que d'autres modifications seront nécessaires pour assurer la pérennité du régime dans un avenir plus ou moins rapproché. Le CIRAC s'oppose à ce scénario et exige des solutions définitives.

À la question 7 : « Comment d'éventuelles réductions de prestations s'appliqueraient-elles? », le GTFP précise que les modifications adoptées ne seront pas rétroactives et qu'elles s'appliqueront uniquement aux années

suivant leur adoption. Il n'est donc pas avantageux de devancer le moment de sa retraite puisque les droits antérieurs sont acquis.

Avec la question 10 : « Qu'en est-il de l'indexation conditionnelle des rentes associées au service après 2004? », le GTFP explique que l'indexation conditionnelle des rentes concernant le service après 2004 ne pourra pas être accordée avant que le déficit de 336 millions \$ ne soit pleinement renfloué, soit une période d'environ 15 ans.

Enfin, toute modification au Régime doit nécessairement être négociée à la Table réseau de négociation. Les orientations retenues par le CIRAC pour la négociation sont : la compréhensibilité des règles, la prévisibilité du montant de la rente (ce qui élimine d'emblée les régimes à cotisation déterminée), la réversibilité des modifications, l'universalité des bénéficiaires et le versement d'une rente pleinement indexée. Enfin, les parties ont convenu d'en arriver à une entente dans les meilleurs délais.

8. Divers

Le secrétaire Louis Martin annonce que la prochaine réunion du Conseil syndical se tiendra le 7 novembre 2013.

Levée de la réunion à 15 h 30.

La présidente,

Le secrétaire,

Michèle Nevert

Louis Martin

Liste des documents remis (Conseil syndical du SPUQ du 10 octobre 2013)

1. Projet d'ordre du jour
2. Procès-verbal de la 7^e réunion du Conseil syndical 2012-2013 tenue le 11 avril 2013
3. Communiqué du Comité de retraite du RRUQ sur le groupe de travail sur le financement et la pérennité du régime (GTFP)